# FERME DU PRE

## ERAGNY-SUR-EPTE (60)

## DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE POUR UN ATELIER DE POULES PONDEUSES DE 1 120 000 EMPLACEMENTS

***Résumé non technique***

***Mai 2018***

| Numéro de dossier | | IC1225 |
|---|---|---|
| Version | Date | Description |
| 1 | 08/11/2017 | Version déposée en préfecture – Premier dépôt |
| 2 | 07/05/2018 | Version corrigée – deuxième dépôt en préfecture |
| 3 | | |
| Intervenants | | |
| Rédacteur principal | | Marie RENAULT |
| Contrôle | | Nicolas FRUIET |
| Validation | | Nicolas FRUIET |



EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

# Préambule

La Ferme du Pré exploite actuellement un complexe avicole composé de trois sites d'élevage : ERAGNY-SUR-EPTE (site 1), FLAVACOURT (site 2) et SÉRIFONTAINE (site 3). Son activité principale est l'élevage de poules pondeuses et la production d'œufs. Monsieur Philippe DOMET est le PDG de la Ferme du Pré et Monsieur Bertrand DOMET en est le directeur général. La Ferme du Pré dispose également d'un 4ème site (site 4) servant au stockage des jus de coquille à Bazincourt-sur-Epte.

La Ferme du Pré a son siège d'exploitation sur la commune d'ERAGNY-SUR-EPTE au lieu-dit La Fosse Mostelle dans le département de l'Oise.

La Ferme du Pré souhaite réorganiser sa production pour mieux répondre à l'attente de ses clients. Le projet consiste en l'augmenter de la production d'œufs et la diversification des produits en développant la production d'œufs « plein air ». La Ferme du Pré souhaite, pour cela, construire un nouveau bâtiment d'élevage de poules pondeuses « plein air » et d'un bâtiment de stockage des fientes sur le site 1 à ERAGNY-SUR-EPTE.

Le **Plan 1b** permet d'appréhender l'emplacement du projet de la Ferme du Pré ainsi que le positionnement des bâtiments les uns par rapport aux autres sur le site 1 d'ERAGNY-SUR-EPTE.

Le présent dossier porte sur la réorganisation de la production du complexe avicole de la Ferme du Pré ainsi que la construction de 2 nouveaux bâtiments : un bâtiment avicole de poules pondeuses « plein air » et un bâtiment de stockage des fientes. Ce dossier doit permettre de répondre aux exigences réglementaires prévues pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation et soumises à la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles dite « directive IED ».

La Ferme du Pré sera concernée par :

- La rubriques 2111-1 de la réglementation ICPE : activité d'élevage de volailles de plus de 30 000 emplacements,
- La rubrique 3660 a) de la directive IED : élevage intensif de volailles de plus de 40 000 emplacements.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

# Avant-propos

L'établissement d'un Dossier de demande d'autorisation environnementale unique d'une installation classée soumise à autorisation, telle que celle de la Ferme du Pré, est soumis à l'élaboration d'une étude d'impact et d'une étude de dangers. Un résumé non technique de ces deux études doit être réalisé.

Ces résumés non techniques, présentés dans ce document, accompagnent l'étude d'impact et l'étude de dangers et sont destinés à en faciliter la compréhension par le grand public.

Ils reprennent sous forme synthétique les éléments essentiels et les conclusions de chacune des parties de l'étude d'impact et de dangers.

*Contenu d'une Demande d'Autorisation Environnementale Unique d'une Installation Classée (DAEUIC)*

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

# Résumé non technique

Le résumé non technique reprend de manière synthétique les informations essentielles développées dans l'étude d'impact et l'étude de dangers.

## Etude d'impact

**Objectifs :** L'étude d'impact définie au R. 122-5 du Code de l'Environnement doit permettre de vérifier le respect des objectifs de qualité du milieu récepteur. L'étude d'impact présente successivement une analyse de l'état initial, une analyse des effets directs et indirects du projet, une justification des solutions retenus pour le projet, les mesures envisagées pour limiter voire compenser les inconvénients de l'installation et les conditions de remise en état du site après exploitation.

→ **CHAPITRE 1**

## Etude de dangers

**Objectifs :** L'étude de dangers mentionnée à l'article R. 512-6 justifie que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation. Le contenu de l'étude de dangers doit être en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles

→ **CHAPITRE 2**



EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

# CHAPITRE A. *Etude d'impact*

## A.1. *PRESENTATION DU PROJET*

Monsieur Philippe DOMET et Monsieur Bertrand DOMET, gestionnaire de la Ferme du Pré, souhaitent réorganiser leur production pour mieux répondre à l'attente de leurs clients. La Ferme du Pré possède actuellement 3 sites d'exploitation regroupés en un complexe avicole sur lequel les exploitants ont développés de solides connaissances techniques. La Ferme du Pré souhaite, pour cela, construire un nouveau bâtiment d'élevage de poules pondeuses « plein air » et d'un bâtiment de stockage des fientes sur le site 1 à ERAGNY-SUR-EPTE.

Le présent dossier porte sur la réorganisation de la production sur l'ensemble du complexe avicole de la Ferme du Pré. Cette réorganisation comprend :

- la construction de 2 nouveaux bâtiments sur le site d'Eragny-sur-Epte : un bâtiment avicole de 40 000 poules pondeuses « plein air » et un bâtiment de stockage des fientes,
- une modification du mode de logement des poules pondeuses sur le site de Flavacourt : Les cages présentes sur le site seront remplacées par des volières. Ce changement de mode de logement engendrera une diminution des effectifs,
- Une augmentation, dans un premier temps, des effectifs de poules pondeuses sur le site de Sérifontaine : Un deuxième étage, sera aménagé dans les bâtiments des poules pondeuses en cages. Par la suite, les cages seront remplacées par des volières, ce qui réduira l'effectif.

Ceci permettrait d'augmenter l'effectif total du complexe à 1 120 000 emplacements de poules pondeuses.

### *A.1.1. EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS*

L'exploitation de la Ferme du Pré est composée de trois sites de production d'œufs, dans le département de l'Oise (60), sur les Communes de ERAGNY-SUR-EPTE (site 1), FLAVACOURT (site 2) et SERIFONTAINE (site 3). L'ensemble des 3 sites sera appelé « complexe avicole » dans la suite du rapport. Le complexe avicole se trouve à une vingtaine de kilomètres au Sud-Ouest de BEAUVAIS. La carte suivante permet de localiser les 3 sites d'élevage.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

*Positionnement géographique des 3 sites d'exploitation de la Ferme du Pré*

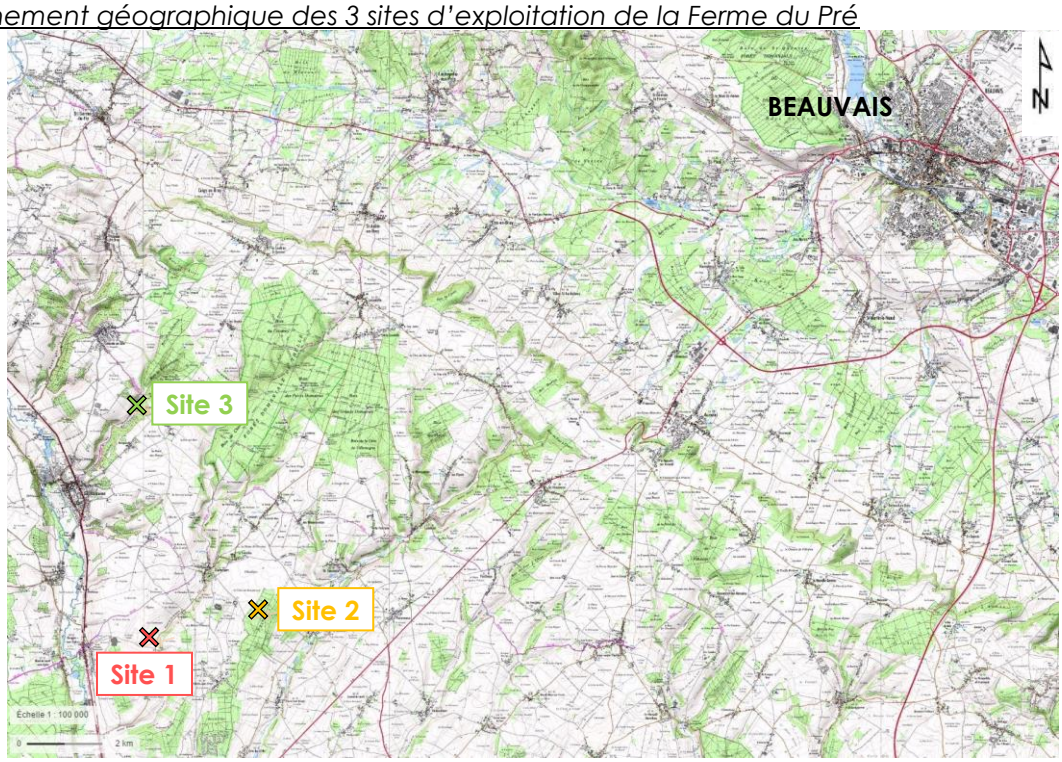


- ***Site d'Eragny-sur-Epte (Site 1)***

Le lieu prévu pour l'implantation du nouveau bâtiment d'élevage avicole de 2 710 m² et du nouveau bâtiment de stockage des fientes de 439 m², est situé sur le site d'Eragny-sur-Epte (Site 1) du complexe avicole de la Ferme du Pré sur la parcelle cadastrale 17, dans le département de l'Oise.

Le site d'exploitation d'Eragny-sur-Epte comprend actuellement 5 bâtiments d'élevage avicole et d'autres bâtiments annexes :

- Bâtiment d'élevage avicole de 1 456 m² (V2),
- Bâtiment d'élevage avicole de 1 456 m² (V3),
- Bâtiment d'élevage avicole de 1 456 m² (V4),
- Bâtiment d'élevage avicole de 1 456 m² (V5),
- Bâtiment d'élevage avicole de 1 456 m² (V6),
- Bâtiment (STO1) de stockage et de compostage des fientes,
- Atelier d'ovoproduits (Ov),
- Bâtiment (Em) de stockage (anciennement le poulailler V1),
- Bâtiment (Co) de conditionnement,
- Bureau (Bu) de stockage divers,
- Forage (F) pour l'alimentation en eau du site.

Un des objectifs du projet faisant l'objet de la présente demande d'autorisation est de construire un nouveau bâtiment d'élevage avicole de 2 710 m².


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

*Emplacement du site d'Eragny-sur-Epte (Site 1) du complexe avicole de la Ferme du Pré et des bâtiments en projet (Source : Géoportail)*

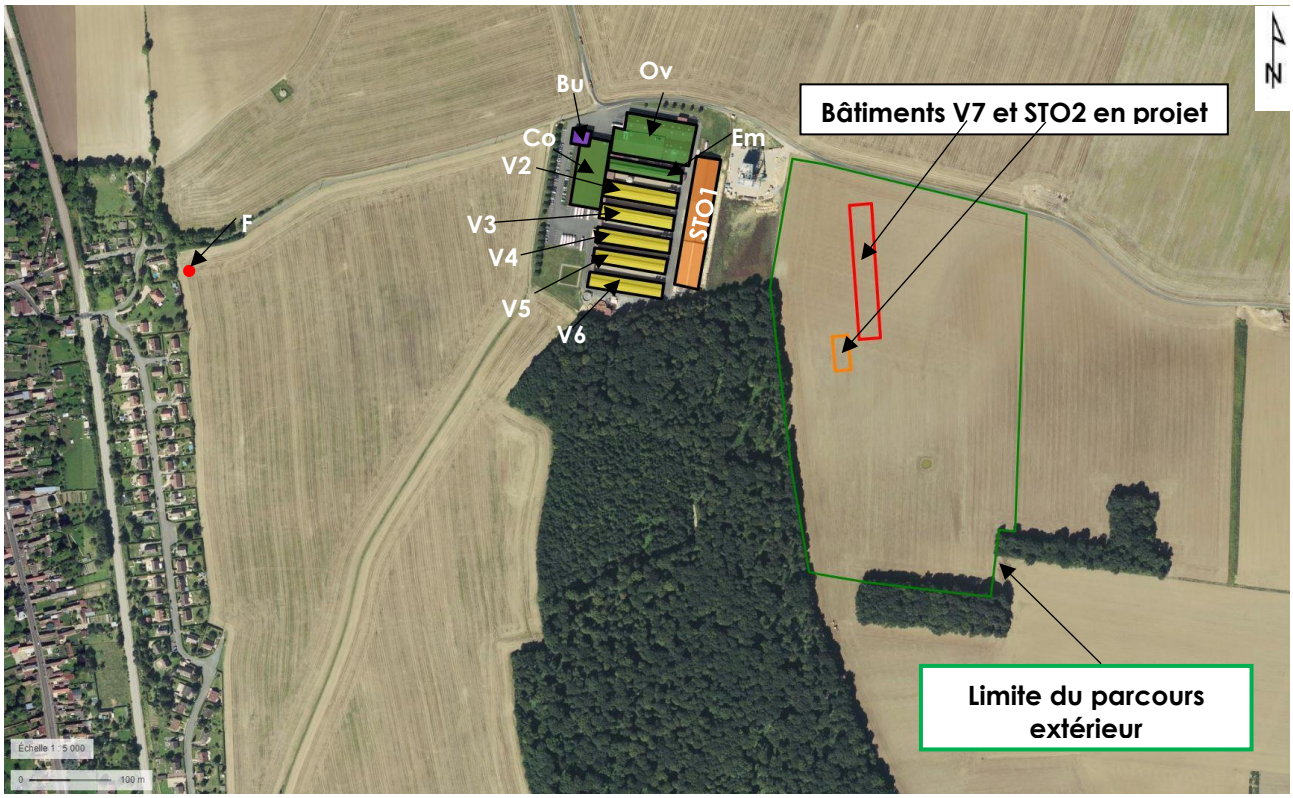


L'emplacement prévu pour les futurs bâtiments (V7 et STO2) est situé à 120 m à l'Est des bâtiments existants.

- ***Site de Flavacourt (Site 2)***

Le site de Flavacourt (Site 2) d'exploitation est localisé sur la parcelle cadastrale 13 de la commune de FLAVACOURT et sur la parcelle cadastrale 286 de la commune de VILLERS-SUR-TRIE. Il comprend actuellement 5 bâtiments d'élevage et d'autres bâtiments annexes :

- Bâtiment d'élevage avicole de 2 376 m² (V1),
- Bâtiment d'élevage avicole de 2 376 m² (V2),
- Bâtiment d'élevage avicole de 2 376 m² (V3),
- Bâtiment d'élevage avicole de 2 376 m² (V4),
- Bâtiment d'élevage avicole de 2 710 m² (V5),
- Bâtiment (STO1) de stockage des fientes,
- Fosse septique (STO2),
- Bâtiment (STO3) de stockage des fientes,
- Bâtiment (Co) de conditionnement,
- Forage (F) pour l'alimentation en eau du site.

Un des objectifs du projet faisant l'objet de la présente demande d'autorisation est de réorganiser le production du site de Flavacourt (Site 2) du complexe avicole de la Ferme du pré en changeant le mode de logement des poules pondeuses des bâtiments V1, V2, V3 et V4. Les poules pondeuses seraient alors logées en volière.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

*Emplacement du site de Flavacourt (Site 2) du complexe avicole de la Ferme du Pré (Source : Géoportail)*

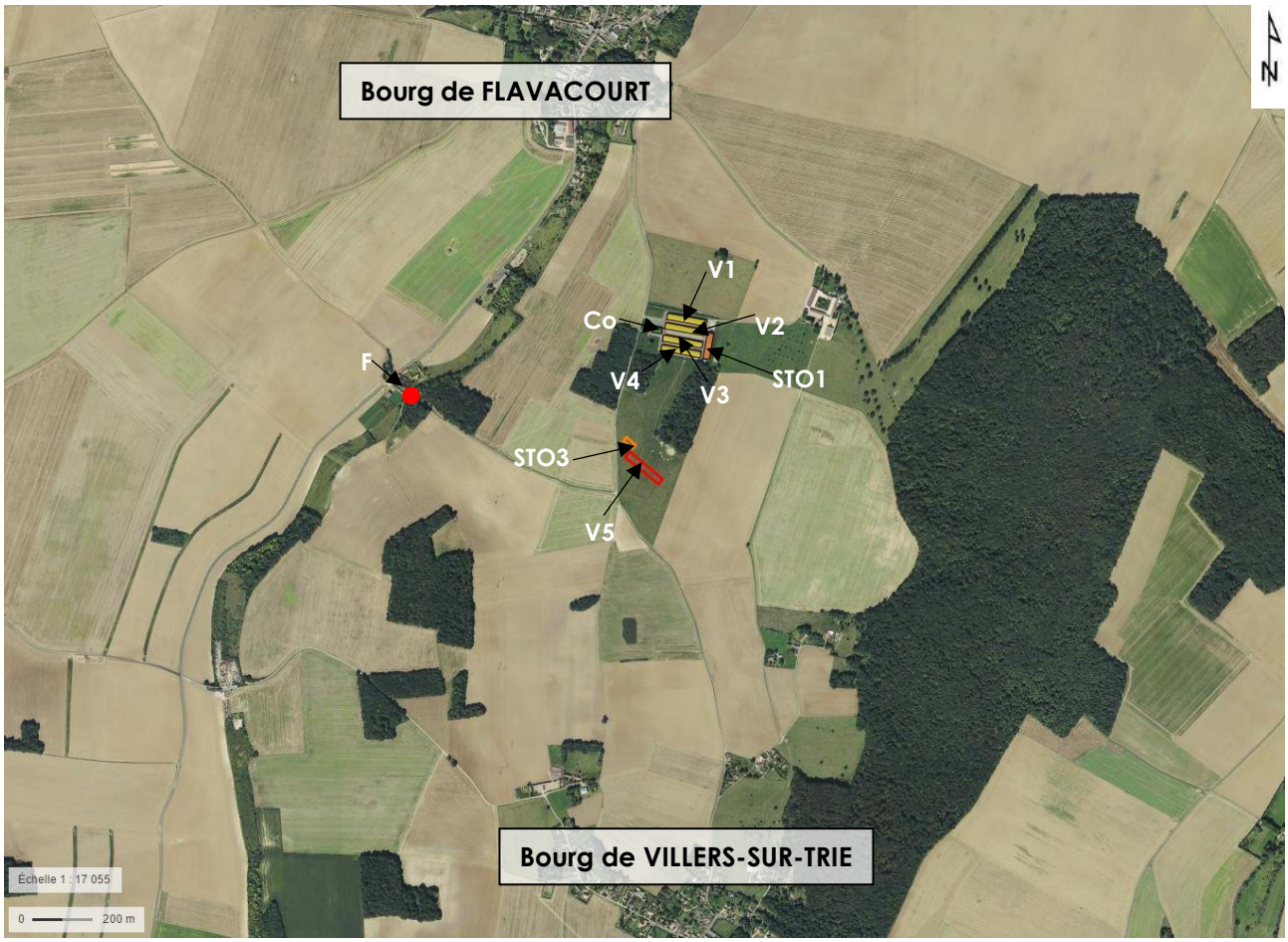


Aucun nouveau bâtiment n'est en projet sur le site de Flavacourt (Site 2).

- ***Site de Sérifontaine (Site 3)***

Le site de Sérifontaine (Site 3) d'exploitation est localisé sur les parcelles cadastrales 540, 544 et 549 de la commune de SERIFONTAINE. Il comprend les éléments suivants :

- Bâtiment d'élevage avicole de 3 828 m² (V1),
- Bâtiment d'élevage avicole de 3 828 m² (V2),
- Bâtiment d'élevage avicole de 2 710 m² (V3),
- Bâtiment (STO2) de stockage des fientes,
- Fosses sous les poulaillers (STO3 et STO4),
- Bâtiment (STO5) de stockage des fientes,
- Centre de ramassage (Cr),
- Forage (F) pour l'alimentation en eau du site.

Un des objectifs du projet faisant l'objet de la présente demande d'autorisation est d'augmenter les effectifs présents dans les bâtiments d'élevage V1 et V2.



EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

*Emplacement du site de Sérifontaine (Site 3) du complexe avicole de la Ferme du Pré (Source : Géoportail)*

Aucun nouveau bâtiment n'est en projet sur le site de Sérifontaine (Site 3).



EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

### *Site 4 à BAZINCOURT-SUR-EPTE*

Le site 4 de la Ferme du Pré est localisé :

- Au Nord de la commune de BAZINCOURT-SUR-EPTE au lieu-dit Thierceville,
- À environ 1,8 km au Sud-Ouest du bourg de SERIFONTAINE,
- À environ 2,7 km au Sud-Est du bourg d'HEBECOURT,
- À environ 2,8 km au Nord du bourg d'ERAGNY-SUR-EPTE,
- À environ 3 km à l'Est du bourg de SAINT-DENIS-LE-FERMENT.

***Figure n°1.*** *Emplacement du site n°4 Bazincourt-sur-Epte*

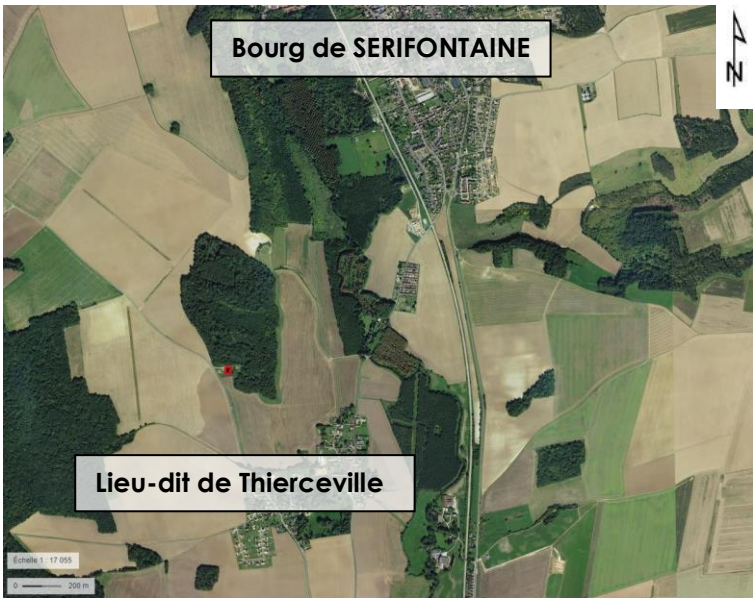


Le site 4 est localisé sur la commune de Bazincourt-sur-Epte sur la parcelle cadastrale 28 de la section AC. Il comprend uniquement une fosse de stockage des jus de coquille (STO1) d'une capacité de 4 200 m³.

Aucune modification n'est prévue sur le site 4.


Studeis
EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

## A.1.2. NOMENCLATURE DE L'INSTALLATION

Les rubriques de la nomenclature concernées par l'activité de la Ferme du Pré sont recensées dans le tableau ci-après.

*Nomenclature de l'installation*

| Désignation des activités | Rubrique | Identification des sites | A/D/DC /NC[1] | Rayon d'affichage |
|---|---|---|---|---|
| Volailles : 360 000 animaux-équivalents | 2111-1 | Site 1 : La fosse Mostelle 60 590 ERAGNY-SUR-EPTE<br>Parcelles cadastrales : 47, 48, 51, 54 et 17 | A | 3 km |
| Volailles : 360 000 emplacements | 3660-a | | A | 3 km |
| Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale (> à 2 tonnes/jour) :<br>- 30 tonnes/jours pour la casserie,<br>- 10 tonnes/jour pour l'atelier œufs durs,<br>- 5 tonnes/jour pour l'atelier œufs pochés. | 2221.1 | | E | NC |
| Station de compostage : 30 tonnes/jour | 2780-2a | | A | 3 km |
| Station d'épuration : 140 m³/jour | 2750 | | A | 1 km |
| Combustion : 4 500 kW | 2910.A.2 | | DC | NC |
| Réfrigération : 648 kW | 2920.2-a | | A | 1 km |
| Stockage de GPL : 20 tonnes | 4718-2 | | DC | NC |
| Stockage de GNR : 30 m³ (<50 tonnes) | 4734.2-c | | NC | NC |
| Stockage d'emballage - Dépôt de papiers, cartons : 7 000 m³ | 1530 | | D | NC |
| Volailles : 320 000 animaux-équivalents | 2111-1 | Site 2 : Les Beaux Champs 60 590 FLAVACOURT<br>Parcelles cadastrales : 13 et 286 | A | 3 km |
| Volailles : 320 000 emplacements | 3660-a | | A | 3 km |
| Station de compostage : 30 tonnes/jour | 2780-2a | | A | 3 km |
| Combustion : 1 950 kW | 2910.A.2 | | DC | NC |
| Stockage de GPL : 2 tonnes | 4718-2 | | NC | NC |
| Stockage de GNR : 15 m³ (<50 tonnes) | 4734.2-c | | NC | NC |
| Volailles : 440 000 animaux-équivalents | 2111-1 | Site 3 : Ferme de Courcelles 60 590 SERIFONTAINE<br>Parcelles cadastrales : 540, 544 et 549 | A | 3 km |
| Volailles : 440 000 emplacements | 3660-a | | A | 3 km |
| Station de compostage : 30 tonnes/jour | 2780-2a | | A | 3 km |
| Combustion : 3 150 kW | 2910.A.2 | | DC | NC |
| Stockage de GPL : 2 tonnes | 4718-2 | | NC | NC |
| Stockage de GNR : 15 m³ (<50 tonnes) | 4734.2-c | | NC | NC |
| Dépôt de fumier engrais et support de culture renferment des matières organiques et n'étant pas l'annexe d'une exploitation agricole | 2171 | Site 4 : Lieu de Thierceville 27 140 BAZINCOURT-SUR-EPTE | D | NC |

[1] A : Autorisation, DC : Déclaration soumis à contrôle, NC : Non concerné


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

## *A.1.3. PROJET DES EXPLOITANTS*

### A.1.3.1. Effectif des volailles

Le projet est de réorganiser sa production sur l'ensemble du complexe avicole ainsi que de construire un nouveau bâtiment d'élevage avicole V7 sur le site d'Eragny-sur-Epte (Site 1) pour accueillir au final un effectif total de 1 120 000 emplacements, tous sites et tous bâtiments avicoles confondus.

### A.1.3.2. Gestion des effluents produits

- ***Nature des effluents produits***

Le complexe avicole sera à l'origine d'une production de :

- Fientes de volailles générées par l'élevage avicole,
- Eaux de lavage des bâtiments,
- Eaux usées des bâtiments,
- Jus de coquille

- ***Stockage des effluents***

Effluent de volailles :
Les fientes produites dans les bâtiments existant sur les 3 sites d'exploitation de la Ferme du Pré sont pré-séchées. Le projet ne modifiera pas ce mode de gestion des fientes. Les fientes produites dans le nouveau bâtiment d'élevage V7 sur le site 1 seront également pré-séchées.

La ventilation des bâtiments permettra le pré-séchage des fientes se trouvant sur des tapis en polypropylène sous les volières.

Une fois pré-séchées, les fientes seront sorties des poulaillers par tapis et stockées dans les bâtiments fermés pour être compostées.

Eaux de lavages :
Toutes les eaux de lavages et les eaux usées seront récupérées et traitées sur chaque site :

- Site d'Eragny-sur-Epte (Site 1) :
  - Pour les bâtiments existant : les eaux de lavage sont directement envoyées vers la station d'épuration présente sur le site,
  - Pour le nouveau bâtiment V7 : les eaux de lavage seront stockées dans deux fosses de 8 m³ (capacité de stockage : 2 ans),
- Site de Flavacourt (Site 2) :
  - Pour les bâtiments V1, V2, V3 et V4 : les eaux de lavages sont stockées dans 2 fosses de 8 m³,
  - Pour le bâtiment V5 : les eaux de lavage sont stockée de Eau de lavage : les eaux seront stockées dans deux fosses de 8 m³ (capacité de stockage : 2 ans),
- Site de Sérifontaine (Site 3) :
  - Pour les bâtiments V1 et V2 : les eaux de lavage sont stockées dans deux fosses, STO3 et STO4, de 10 m³ chacune,
  - Pour le bâtiment V3 : les eaux de lavage sont stockée de Eau de lavage : les eaux seront stockées dans deux fosses de 8 m³ (capacité de stockage : 2 ans).

Eaux usées:
Les eaux usées ne sont pas stockées mais directement traitées selon différentes modalités en fonction des sites set des bâtiments. Les modalités de gestion sont différentes selon les sites :

- Sur le site d'Eragny-sur-Epte (Site 1) :
  - Pour les bâtiments existants : Les eaux usées sont directement dirigées vers la station d'épuration située sur ce site afin d'être traitées,
  - Pour le bâtiment en projet (V7) : Les eaux usées seront traitées dans une micro station d'épuration biologique,


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

- Sur le site de Flavacourt (Site 2) :
  - Pour les bâtiments V1, V2, V3 et V4 : Les eaux usées sont traitées dans une fosse septique (STO2),
  - Pour le bâtiment V5 : Les eaux usées sont traitées dans une micro station d'épuration biologique,
- Sur le site de Sérifontaine (Site 3) :
  - Pour les bâtiments V1 et V2 : Les eaux usées sont traitées dans une fosse septique,
  - Pour le bâtiment V3 : Les eaux usées seront traitées dans une micro station d'épuration biologique.

Jus de coquille :
Les jus de coquille produit lors du process de transformation des œufs. L'ensemble des jus produits sont collectés et transférés vers une fosse de 4 200 m³ située sur le site 4 de Bazincourt-sur-Epte.

Cette fosse est bétonnée, étanche et non couverte. Elle présent également un système de drainage.

Les jus de coquille sont épandus une fois par an sur le parcellaire agricole de deux exploitations tierces.

- ***Épandage des effluents***

Aucun épandage des fientes normalisées n'est réalisé par la Ferme du Pré. Toutes les fientes sont normalisées et vendues à des exploitants locaux.

Les eaux de lavage sont traitées via la station d'épuration située sur le site d'Eragny-sur-Epte (Site 1).

Les jus stockés dans la fosse de 4 200 m³ sont épandus chaque année entre août et septembre sur le parcellaire agricole de 2 exploitations tierces : la SCA du Manoir et l'exploitation de Monsieur LETIERCE dont les sièges sociaux se trouvent sur la commune d'Eragny-sur-Epte. Au total, l'épandage est réalisé sur 25 ha

### A.1.3.3. Stockage des aliments

Le poulailler V7 (site 1) sera alimentés par deux cellules de stockage d'aliments de 40 m³ chacun.

### A.1.3.4. Prélèvements d'eau

Actuellement, l'eau utilisée sur les trois sites d'exploitation de la Ferme du Pré provient de forages privés.

Afin d'éviter tout risque de pollution un clapet anti-retour est installé sur chaque forage.

Des compteur d'eau volumétrique sont présents dans chaque bâtiment et permettent d'évaluer de façon précise les volumes d'eau consommés sur chaque site et pour chaque activité. Les prélèvements d'eau seront relevés tous les jours.

La consommation d'eau globale de l'exploitation comprendra :

- L'abreuvement des volailles,
- Le nettoyage des bâtiments avicoles,
- La consommation d'eau pour l'atelier œufs durs et l'atelier œufs liquides.
- La consommation en eaux des douches, lavabos et toilettes.

La consommation globale d'eau sur chacun des sites est estimée à :

- 64 148 m³/an pour le site d'Eragny-sur-Epte (Site 1), soit environ 176 m³/jour,


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

- 23 667 m³/an pour le site de Flavacourt (Site 2), soit environ 65 m³/jour,
- 32 427 m³/an pour le site de Sérifontaine (Site 3), soit environ 89 m³/jour.

#### A.1.3.5. Organisation prévisionnelle des ateliers d'élevage

Actuellement, la Ferme du Pré exploite trois sites pour la production d'œufs uniquement.

Les poules sont de race LOHMANN.

Les poules arrivent à l'âge de 18 semaines et sont revendu 62 semaines après leur arrivée, soit à l'âge de 560 jours. La présence sur site est donc de 441 jours, soit un peu plus de 14 mois.

Les animaux disposent d'une alimentation multiphase composée de trois types d'aliment : Pondeuse entrée en ponte, pondeuse milieu de ponte et pondeuse fin de ponte. L'eau est distribuée par pipette et les aliments par des chaînes plates d'alimentation.

## *A.1.4. CAPACITES DU DEMANDEUR*

### A.1.4.1. Capacités techniques

Monsieur Bertrand DOMET est titulaire d'un diplôme de « Marketing, communication et ingénierie commerciale » obtenu en 2006. Son diplôme est présenté en **Annexe 7**. Il est entré dans la gestion de la Ferme du Pré en 2009.

Monsieur Philippe DOMET bénéficie de 40 ans d'expérience dans le domaine de l'élevage de poules pondeuses. Pendant ces 40 ans, Monsieur Philippe DOMET a fait grandir l'exploitation familiale et à développer son activité commerciale sur l'ensemble du territoire national mais plus particulièrement sur le Nord de la France. Aujourd'hui Président Directeur Général, il a été rejoint par son fils Bertrand DOMET en 2009 en tant que Directeur.

### A.1.4.2. Capacités financières

La construction des nouveaux bâtiments sur le site d'Eragny-sur-Epte (Site 1) et les aménagements des bâtiments du site de Flavacourt (Site 2) seront financés à 67% par un emprunt bancaire et le reste via des fonds propres.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

# A.2. ÉTAT INITIAL DU COMPLEXE AVICOLE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Dans cette partie, l'étude d'impact présente, sur la base d'informations publiques et de relevés de terrain, l'état initial de l'environnement du complexe avicole de la Ferme du Pré avant réalisation du projet.

Les principales conclusions de cette étape sont présentées dans les paragraphes suivants.

## A.2.1. FAUNE ET FLORE

Onze sites Natura 2000 ont été recensés dans un rayon de 20 kilomètres du projet. Le projet de la Ferme du projet de la Ferme du Pré se trouve hors des aires d'évaluation spécifique de tous ces sites NATURA 2000.

Sept ZNIEFF de type I et deux ZNIEFF de type II sont localisées à moins de 5 kilomètres du projet de la Ferme du Pré. Néanmoins, aucun des sites ni des parcours extérieurs sont localisés à l'intérieur d'un des ZNIEFF.

Les sites et les parcours extérieurs ne sont inclus dans aucune Réserve Naturelle Régionale, Réserve Naturelle Nationale ou Zone humide à enjeux ni aucun Parc National ou Parc Naturel Régional.

La zone du projet de la Ferme du Pré est traversée par différents corridors écologiques :

- Un corridor de type arboré du Nord au Sud sur le site de Flavacourt (Site 2),
- Un corridor de type arboré du Nord-Est au Sud-Ouest sur le site de Sérifontaine (Site 3).

Le site de Sérifontaine se situe à environ 1 km au Nord-Est d'un réservoir de biodiversité.

Aucun parcours extérieur ne se trouve inclus dans un réservoir de biodiversité. Néanmoins ils se trouvent inclus dans un corridor écologique de type arboré.

## A.2.2. CLIMAT

Comme toute activité agricole, l'activité d'élevage avicole de la Ferme du Pré est impliquée dans le dégagement de Gaz à Effet De Serre (GES). Le logement des animaux, le stockage des effluents, ainsi que le matériel des bâtiments produisent des GES.

Avant-projet, 2 342,34 tonnes équivalent $CO_2$ sont émises au maximum chaque année par l'ensemble du complexe avicole de la Ferme du Pré.

Une grande partie du $CO_2$ émis est compensée par les cultures, qui sont des puits de carbone.

## A.2.3. SITES ET PAYSAGE

Un site inscrit et 23 monuments historiques sont localisés à moins de 5 km du complexe avicole.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

## A.2.4. MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

La commune d'Eragny-sur-Epte dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU). Le site d'Eragny-sur-Epte (Site 1) de la Ferme du Pré sur lequel est prévu l'implantation des nouveaux bâtiments est donc soumis à la règlementation du PLU.

Aucune modification des bâtiments existants n'est prévue.

Le projet respectera ces prescriptions pour la construction des nouveaux bâtiments (d'élevage et de stockage).

## A.2.5. HYDROLOGIE

### A.2.5.1. Eaux de surface

Le projet de la Ferme du Pré est localisé dans le bassin versant de l'Epte.

Ni les sites ni les parcours extérieurs ne sont longés par un cours d'eau classé BCAE[2].

### A.2.5.2. Eaux souterraines

La masse d'eau souterraine située au niveau du projet sont :

- La nappe de la craie du Vexin Normand et Picard,
- La nappe du pays de Bray.

### A.2.5.3. Schémas de gestion des eaux

Le complexe avicole de la Ferme du Pré doit suivre les orientations de préservation de la ressource en eau définies dans le Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (SDAGE Seine-Normandie).

### A.2.5.4. Captages d'eau potable

Ni les sites d'exploitation, ni les parcours extérieurs ne sont situés dans le périmètre de protection éloigné ou rapproché d'un captage d'eau potable pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.

## A.2.6. NUISANCES

Au droit du territoire étudié, les vents soufflent majoritairement en direction du Nord-Est.

L'ambiance sonore aux alentours des sites est relativement calme.

[2] Bonnes Conditions Agro-Environnementales


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

*Localisation des habitations dans la direction des vents dominants pour les 3 sites d'exploitation du complexe avicole de la Ferme du Pré*

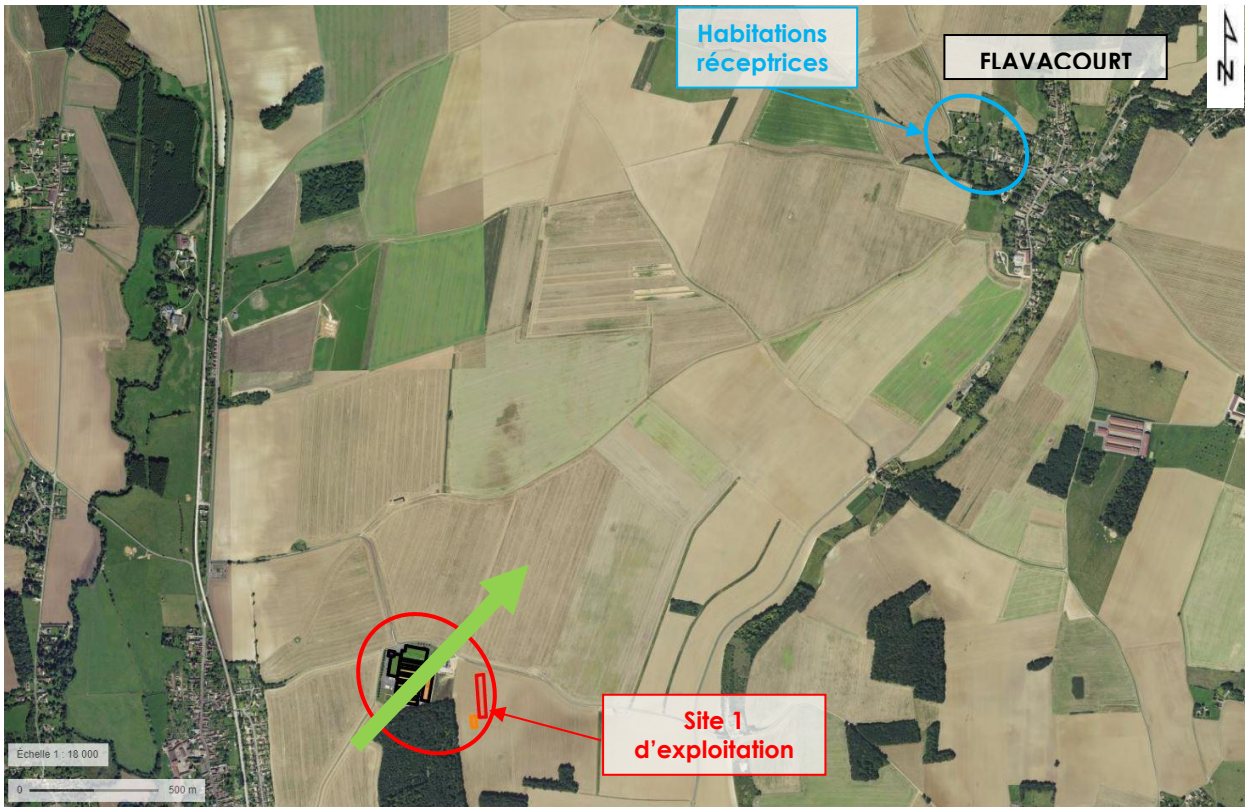

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

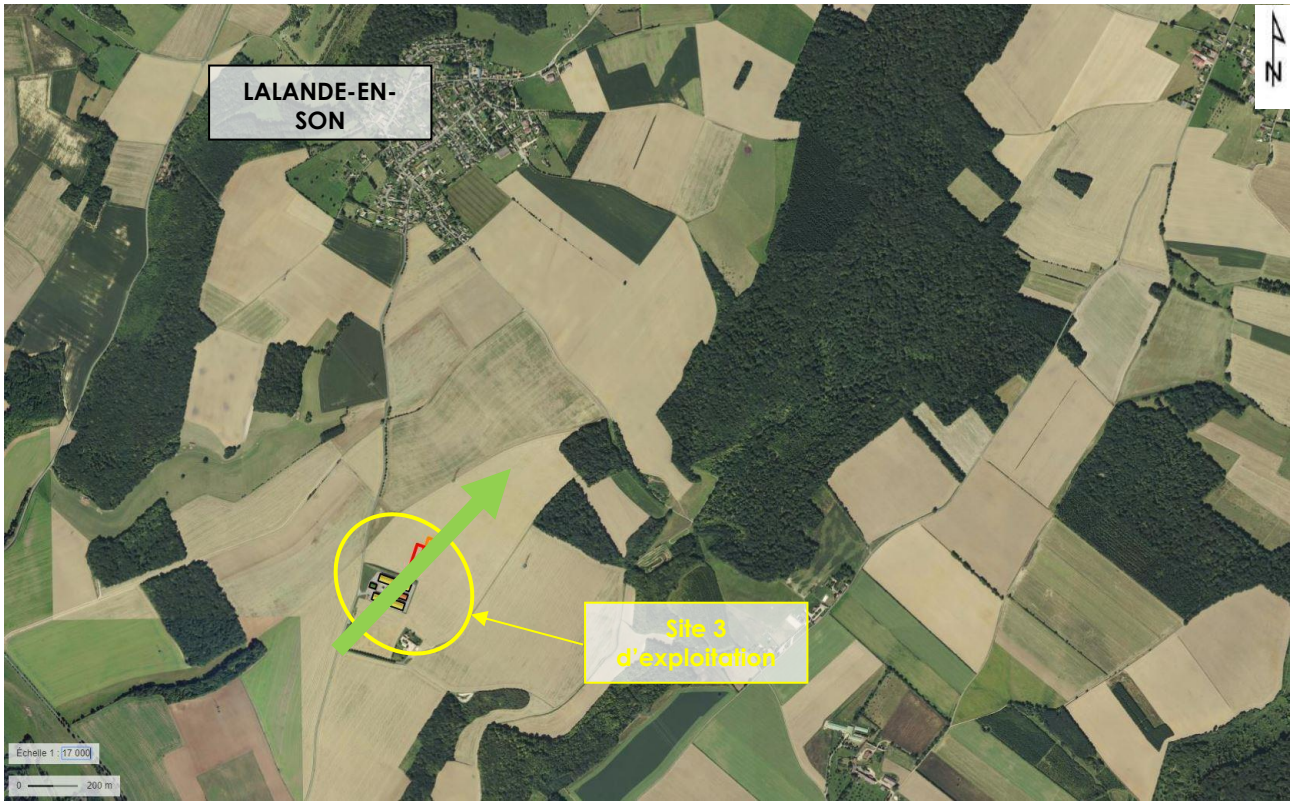

Seul le site 1 et le site 4 présentes des habitations dans la direction des vents dominants.

Pour le site 1, ces habitations se situent au Nord-Est du site d'Eragny-sur-Epte et sont donc susceptible de ressentir d'éventuelles nuisances liées aux odeurs et au bruit sur le site, véhiculées par les vents


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

dominants. Cependant, ces habitations se trouvent à 2,8 km du site 1 et de l'emplacement des futurs bâtiments, réduisant ainsi les risques de nuisances.

Concernant le site 4, ces habitations se situent au Nord-Est de la zone d'implantation de la fosse de stockage des jus de coquille et sont donc susceptible de ressentir d'éventuelles nuisances liées aux odeurs et au bruit sur le site. Ces habitations appartiennent à la commune de Sérifontaine. Cependant, un bois se trouve entre le site et les habitations ce qui réduit fortement les risques de nuisances.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

# A.3. EFFETS DES INSTALLATIONS SUR SON ENVIRONNEMENT

## A.3.1. FAUNE ET FLORE

Le projet de la Ferme du projet de la Ferme du Pré se trouve hors des aires d'évaluation spécifique de tous les sites Natura 2000 situés dans un périmètre de 20 km.

**Étant donnée la distance entre les sites naturels et la zone d'étude ainsi que les mesures de gestion des rejets eaux et des déchets, il n'y aura pas d'incidences significatives du projet** de construction de la Ferme du Pré sur les habitats ou espèces des zones naturelles recensées.

## A.3.2. CLIMAT

Après-projet, l'activité de la Ferme du Pré sera à l'origine d'une production de 2 639,56 teq $CO_2$ soit environ 1,13 fois plus qu'à l'état initial ce qui est faible au regard de l'augmentation des effectifs.

***Remarque :*** *Cette augmentation n'entraine pas de déclaration des émissions polluantes pour ces gaz.*

## A.3.3. SITES ET PAYSAGES

L'échelle locale correspond à un rayon d'environ 3 kilomètres autour du site, d'après l'annexe 4 de la circulaire du 19/10/2006.

Dans ce rayon de 3 kilomètres autour du site d'Eragny-sur-Epte (Site 1) sur lequel l'implantation de nouveaux bâtiments est prévue, ce dernier est visible en deux points de vue : Le chemin vicinal n°4 qui passe en bordure du site et la RD 22, à environ 1,1 kilomètres à l'Est.

En dehors de ces axes routiers, **le site ne sera visible que ponctuellement** en divers endroits, compte-tenu de l'importance du maillage de haies entourant le site.

## A.3.4. MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

**La création de l'atelier avicole permettra de renforcer la filière avicole régionale.**

De plus, l'atelier d'élevage avicole conduira à la production de fientes de volailles normalisées, amendement bien adapté aux cultures présentes dans le secteur.

## A.3.5. SOLS

De nombreux stockages seront effectués sur site : gaz, produits de nettoyage, de désinfection et de lutte contre les nuisibles, médicaments, déchets… En cas de fuites ou de déversements, ces produits sont susceptibles de créer des pollutions ponctuelles des sols.

Le stockage d'effluents organique (fientes de volailles) se fera en bâtiments couvert avec un sol bétonné ce qui limite fortement le risque de pollution ponctuelle.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Les fientes de volailles seront normalisées et vendu à des exploitations agricoles locaux. Aucun épandage des fientes normalisées ne sera réalisé par la Ferme du Pré. Seuls les jus de coquilles seront épandus sur le parcellaire de deux exploitations tierces.

Une sur-fertilisation du sol en azote, phosphore ou potasse pourrait provoquer un lessivage de ces éléments et avoir un impact sur les sols et la qualité de l'eau souterraine, tel que l'augmentation des teneurs en éléments, dans un département ayant déjà des teneurs élevées, en nitrates notamment (département de l'Oise classé en zone vulnérable pour les nitrates).

Pour les parcelles du plan d'épandage, les apports organiques couvriront par exemple 4%, 0,7% et 0,6 % des exportations globales des plantes en azote, en phosphore et potasse (Cf. Paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). **Le risque de sur-fertilisation est donc quasi nul**.

## A.3.6. EAUX

Différents rejets d'eaux seront réalisés sur l'exploitation : les eaux pluviales provenant des toitures, les eaux de lavage, ainsi que les eaux usées issues des lavabos.

Ces rejets doivent être convenablement gérés afin d'éviter de dégrader la qualité du milieu naturel (eaux superficielles et souterraines), mais également dans le but d'éviter l'aggravation des phénomènes d'inondation et d'érosion.

**La Ferme du Pré a mis en place les dispositifs nécessaires (débourbeur/déshuileur, station d'épuration) afin que les rejets d'eaux ne dégradent en aucun cas la qualité des eaux superficielles ou souterraines.**

Le stockage et l'épandage des effluents peuvent également entrainer une pollution en cas de mauvaises pratiques par lessivage des éléments fertilisants vers les eaux superficielles ou souterraines.

**Aucun épandage ne sera réalisé par la Ferme du Pré.**

Enfin, **le projet de la Ferme du Pré est compatible avec le SDAGE Seine-Normandie**.

## A.3.7. NUISANCES

| | |
|---|---|
| ***Qualité de l'air*** | Les bâtiments d'élevage et la normalisation des effluents seront à l'origine d'une production d'ammoniac et de poussières dans l'air. Les rejets seront augmentés proportionnellement à l'augmentation de la surface des bâtiments avicoles après réalisation du projet. |
| ***Odeurs*** | Dans les bâtiments d'élevage, l'air se charge en odeurs provenant des animaux, des déjections et des aliments. Les riverains peuvent alors en être incommodés.<br>Le stockage des effluents peuvent également émettre des odeurs, sources de nuisance pour les riverains. Elle reste néanmoins limitée du fait que les stockages se font dans des bâtiments fermés. |
| ***Bruit*** | L'estimation des nuisances sonores après projet, provoquées par les installations du site 1 du complexe avicole de la Ferme du Pré (ventilateurs du nouveau bâtiment avicole), a permis de vérifier que le site sera conforme à la réglementation en termes d'émergences et de limites réglementaires. |

### A.3.7.1. Vibrations et nuisances lumineuses

L'activité d'élevage nécessite le transport de matières premières, de produits finis et de déchets. Ces transports peuvent être à l'origine de vibrations, nuisibles pour les riverains.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Une moyenne de 20 véhicules circulera sur le site 1 chaque jour, 4 véhicules sur le site 2 et 3 véhicules sur le site 3. Les plans de circulation des engins agricoles de la Ferme du Pré seront conçus de façon à limiter les passages en zone habitée.

**Concernant les nuisances lumineuses, aucune habitation ne se trouve à proximité des sites du complexe avicole de la Ferme du Pré.**

#### A.3.7.2. Animaux nuisibles

Le stockage de grains et de concentrés attire généralement rongeurs et oiseaux.

Les animaux indésirables sont porteurs de nombreux germes et peuvent provoquer des dégâts (détérioration du matériel, stress des animaux, etc.).

## *A.3.8. ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES*

L'évaluation des risques sanitaires a conclu à une **absence de danger pour les populations environnant le projet**.

## *A.3.9. GESTION DES DECHETS*

L'activité d'élevage avicole de l'exploitant sur les sites du complexe avicole de la Ferme du Pré entrainera la production de déchets (cadavres d'animaux, effluents, plastiques, etc).

Une mauvaise gestion de ces déchets, leur abandon, enfouissement ou brûlage pourrait constituer un risque pour les populations environnantes et/ou l'environnement du site.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

# A.4. MESURES DE REDUCTIONS

## A.4.1. FAUNE ET FLORE

### A.4.1.1. Mesures liées à la création du nouveau bâtiment d'élevage

La Ferme du Pré a fait le choix de développer son exploitation avicole sur une culture à proximité de son site d'exploitation d'Eragny-sur-Epte. Le site étant implanté dans une terre arable, **aucun habitat susceptible d'accueillir la faune et la flore du secteur ou aucune espèce remarquable ne devrait être détruit lors de son implantation.**

**Les eaux pluviales, les eaux de ruissellement et les eaux usées seront gérées de manière à éviter toute pollution du milieu naturel.**

### A.4.1.2. Mesures liées à l'épandage des effluents organiques

Les fientes produites par l'exploitation du complexe avicole seront normalisées et vendue à des exploitants agricoles locaux. Seuls les jus de coquille seront épandus

## A.4.2. CLIMAT

L'alimentation multiphase, l'isolation des bâtiments, l'entretien de la ventilation et du matériel des bâtiments, ainsi que l'approvisionnement local en aliments, permettent de **limiter la production de GES.**

De plus, les cultures constituent des puits naturels de carbone très importants, mais qui ne sont pas quantifiés dans la présente étude.

## A.4.3. SITES ET PAYSAGES

Sur la base des indications du PLU d'Eragny-sur-Epte, Les couleurs choisies pour les murs, la toiture et les portes, rappelant les teintes naturelles de terre, permettront une bonne intégration du bâtiment dans le paysage.

Les haies et arbres actuellement présents à l'Ouest, les nouvelles plantations au Nord et à l'Ouest des bâtiments en projet et les bâtiments existants assureront la bonne intégration des nouveau bâtiments V7 et STO2.

**Les bâtiments V7 et STO2 seront donc peu visible** depuis le Nord et pas visible depuis l'Ouest (masqué par les bâtiments existants).

**Les nouvelles plantations constitueront un écran végétal** qui masquera également la vue des futurs bâtiments depuis la route situé au Nord du site.

## A.4.4. SOLS

Les produits seront **stockés de manière à éviter ou à contenir toute fuite éventuelle** de substances dangereuses ou polluantes, et ainsi d'éviter une pollution des sols.

**Les déchets seront remis à des filières de collecte**, en échange d'un bon de remise pour l'exploitant.

**Les effluents organiques seront normalisés et vendus**.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Les jus de coquille seront épandus sur le parcellaire agricole de deux exploitations tierces.

Un plan prévisionnel de fumure sera réalisé dans le but d'**équilibrer la fertilisation**, afin qu'elle corresponde aux capacités exportatrices réelles de la culture concernée. Les apports de fertilisants azotés seront au plus égaux aux besoins prévisibles des cultures, déduction faite de la fourniture d'azote par le sol.

## A.4.5. EAUX

La gestion des eaux pluviales des bâtiments actuels restera inchangée.

Les eaux pluviales des nouveaux bâtiments et de la surface imperméabilisée seront gérées par infiltration dans une tranchée d'infiltration située à l'Est du bâtiment V7.

Les eaux usées des douches, des lavabos et des toilettes des bâtiments seront traitées soit via la station d'épuration située sur le site 'Eragny-sur-Epte (Site 1) soit via des micro-stations biologiques.

Les fientes de volailles seront stockés dans des fumière couvertes afin d'être compostées et normalisées pour ensuite être vendues à des exploitants agricole locaux.

## A.4.6. NUISANCES

| | |
|---|---|
| ***Qualité de l'air*** | **Une bonne ventilation** des bâtiments permet de **diminuer les rejets d'ammoniac**. Le mode de distribution des aliments, par cellules de stockage et un entretien régulier de ces cellules induiront une très **faible production de poussières**.<br><br>**Les effluents seront normalisés, limitant ainsi les rejets d'ammoniac**. |
| ***Odeurs*** | La ventilation du nouveau bâtiment avicole sera dynamique à extraction haute.<br><br>De plus, **l'alimentation multiphase permettra de réduire l'émission de composés odorants.**<br><br>**Les effluents organiques seront stocké dans des bâtiments fermés** et seront normalisé se qui réduit les impacts en termes d'odeur. |
| ***Bruit*** | L'estimation des nuisances sonores après projet, provoquées par les installations du site d'Eragny-sur-Epte (Site 1) du complexe avicole de la Ferme du Pré (ventilateurs du nouveau bâtiment avicole), a permis de vérifier que **le site sera conforme à la réglementation en termes d'émergences et de limites réglementaires**. |

### A.4.6.1. Vibrations et nuisances lumineuses

Les plans de circulation de la Ferme du Pré seront conçus de façon à **limiter les passages en zone habitée**.

Concernant les nuisances lumineuses, **aucune habitation ne se trouve à proximité** des sites du complexe avicole de la Ferme du Pré.

### A.4.6.2. Animaux nuisibles

Une lutte contre les rongeurs et les insectes sera effectuée plusieurs fois par an.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

## A.4.7. ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

La Ferme du Pré mettra en œuvre un ensemble de mesures d'hygiène destiné à assurer la maîtrise sanitaire de l'élevage.

## A.4.8. GESTION DES DECHETS

**Aucun déchet ne sera abandonné, enfoui ou brûlé**. Tous les déchets seront gérés par des filières de collecte spécialisées.

## A.4.9. LIMITATION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

L'isolation des bâtiments permet de limiter les déperditions énergétiques et, par conséquent, réduit les consommations d'énergie.

Le système de ventilation du bâtiment permettra d'assurer une aération adéquate nécessaire au bien-être des animaux, tout en minimisant les nuisances pour les riverains.

La Ferme du Pré utilisera des ampoules Leds pour les nouveaux bâtiments, système de basse consommation d'énergie.

## A.4.10. RESPECT DES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES

Les effectifs de volailles prévus sur les sites d'exploitation du complexe avicole sont supérieurs au seuil de 40 000 emplacements, défini par la directive IED. Par conséquent, **la Ferme du Pré aura recours aux Meilleures Techniques Disponibles pour les élevages intensifs de volailles** (version février 2017).


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

# CHAPITRE B. *Etude de dangers*

## *B.1.1. AVANT PROPOS*

L'étude de dangers fait partie intégrante de tout Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Son objectif est de justifier, conformément à l'article R. 512-9 du code de l'environnement, que le projet envisagé permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation.

Conformément à ce même article, l'étude de dangers comporte, notamment, *« un résumé non technique explicitant la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels, ainsi qu'une cartographie des zones de risques significatifs »*.

## *B.1.2. METHODE APPLIQUEE POUR L'ETUDE DE DANGERS*

L'étude de dangers a été développée selon la méthode décrite dans l'arrêté du 29 septembre 2005[3].

### B.1.2.1. Évaluation de la probabilité

La méthode retenue est une méthode semi-quantitative reposant sur le calcul de la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux de la manière suivante :

$$\frac{\text{Moyenne du nombre annuel d'occurrences du phénomène dangereux recensé sur le même type d'installation au cours des six dernières années}}{\text{Nombre d'installations en France}}$$

Exemple :
Le nombre d'installations porcines en France était de 6 000 en 2010[4].
Pour le cas d'un incendie dans un bâtiment d'élevage porcin, la moyenne du nombre d'occurrence est de 9 / an. Le calcul de la probabilité d'occurrence selon la formule ci-dessus donne donc 9 / 6 000 = $1,5.\ 10^{-3}$, ce qui correspond à la classe de probabilité B (évènement probable).

### B.1.2.2. Évaluation de la cinétique

L'échelle relative au critère de cinétique proposé est la suivante :

[3] Arrêté du 29 Septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.
[4] Source Agreste


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

*Critères de cinétique*

| Critères de cotation du développement maximal complet | Cotation |
|---|---|
| Très rapide (de l'ordre de la seconde ou inférieur) | 5 |
| Rapide (de l'ordre de la minute) | 4 |
| Semi lent (de l'ordre de l'heure) | 3 |
| Lent (de l'ordre de la journée) | 2 |
| Très lent (de l'ordre de la semaine ou plus) | 1 |

L'évaluation de la cinétique permet de déterminer la pertinence des mesures de sécurité prévues. Les phénomènes se développant dans un temps au moins de l'ordre de l'heure peuvent, si possible, faire l'objet de mesures de protection, c'est-à-dire de mesures visant à empêcher le phénomène d'atteindre ses conséquences maximales.

### B.1.2.3. Évaluation de la gravité

La classification des phénomènes dangereux présentés sera réalisée de la manière suivante :

- Si le danger est susceptible d'avoir un effet létal pour un nombre supérieur à 1 et inférieur ou égal à 10 personnes, le niveau de gravité choisi est « important »,
- Si le danger est susceptible d'avoir un effet létal, le niveau de gravité choisi est « sérieux »,
- Si le danger n'est pas susceptible d'avoir un effet létal, le niveau de gravité est « modéré ».

### B.1.2.4. Grille de décision

Les risques sont classés selon la gravité et la probabilité. En fonction de leur niveau de classement, la prise en charge du risque est différenciée. Les différents niveaux de classement sont les suivants :

- Risque acceptable ne nécessitant pas de mesures particulières,
- Risque acceptable nécessitant des mesures de maîtrise du risque,
- Risque acceptable nécessitant des mesures de maîtrise du risque (5 risques de ce type équivalent à un risque inacceptable). Les risques classés dans cette catégorie feront l'objet d'une analyse détaillée des risques,
- Risque inacceptable. Les risques classés dans cette catégorie feront l'objet d'une analyse détaillée des risques.

La grille de décision se présente sous la forme suivante :

*Grille de décision de l'acceptabilité du risque*

| Probabilité / Gravité | E : Evènement possible mais extrêmement peu probable | D : Evènement très improbable | C : Evènement improbable | B : Evènement probable | A : Evènement courant |
|---|---|---|---|---|---|
| Désastreux | | | | | |
| Catastrophique | | | | | |
| Important | | | | | |
| Sérieux | | | | | |
| Modéré | | | | | |

Les mesures de maîtrise de risques prises pour les risques acceptables nécessitant ces mesures permettront de diminuer d'une classe de probabilité ces risques. Un tableau récapitulatif du classement des risques sera disponible à la fin de l'analyse des risques.


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

## *B.1.3. ANALYSE DES RISQUES*

### B.1.3.1. Tableau d'analyse des risques

Le tableau suivant ne présente que les risques sérieux et modérés pouvant survenir sur l'élevage de de la Ferme du Pré. **Aucun risque important n'est recensé** :

*Analyse des risques de l'élevage avicole (P : Probabilité d'occurrence - Ci : Cinétique – NG : Niveau de gravité- Cr : Criticité)*

| Produit ou équipement | Défaillance/ situation de danger | Causes possibles | Type d'effet | P | Ci | NG | Cr | N° |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bâtiments d'élevage avicole | Incendie | Défaut de l'installation de chauffage, de l'installation électrique<br>Acte de malveillance | Effet thermique (Mort d'homme, destructions matérielles, mort d'animaux) | C | 3 | Sérieux | | 1 |
| | Explosion | Défaut de l'installation de chauffage, fuite de gaz | Effet thermique, effet missile, surpression (Mort d'homme, destructions matérielles, blessures) | D | 4 | Sérieux | | 2 |
| Cellules de stockages des aliments | Incendie | Présence simultanée de trois facteurs : source de chaleur, flamme, poussières combustibles, comburant. | Effet thermique<br>(Destructions matérielles) | C | 3 | Sérieux | | 3 |
| | Explosion | Présence, en plus des trois facteurs nécessaires à l'incendie, des trois facteurs ci-dessous simultanément : poussières en suspension, confinement, concentration explosive en poussières. | Effet thermique, effet missile, surpression<br>(Destructions matérielles, blessures) | E | 4 | Sérieux | | 4 |
| Bâtiment de stockage et de composte des fientes | Incendie | Auto-combustion des fientes en cours de compostage | Effet thermique<br>(Destructions matérielles) | C | 3 | Sérieux | | 5 |
| Groupe électrogène | Explosion | Réchauffement en cas d'incendie des bâtiments proches | Surpression (Destructions matérielles, blessures) | E | 4 | Sérieux | | 6 |
| Cuves de stockage de GPL | Déversement du contenu de la cuve | Erreur humaine<br>Acte de malveillance<br>Rupture de la cuve | Effet toxique (Déversement et volatilisation du GPL, contamination du milieu) | E | 2 | Modéré | | 7 |
| | UVCE ou BLEVE | Réchauffement des cuves en cas d'incendie des bâtiments proches | Effet thermique, effet missile, surpression (Destructions matérielles, blessures) | E | 4 | Sérieux | | 8 |

Les installations dites à risques (stockages en particulier) sont localisées sur les **Plan 1-2**, **Plan 2-2** et **Plan 3-2.**

### B.1.3.2. Tableau de classement des risques

Le tableau suivant reprend les risques acceptables pour lesquels des mesures de maîtrise de risque sont nécessaires et les risques inacceptables (les chiffres correspondent aux numéros du tableau précédent).


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

*Grille de décision de l'acceptabilité du risque – avant application des mesures*

| Probabilité / Gravité | E | D | C | B | A |
|---|---|---|---|---|---|
| Désastreux | | | | | |
| Catastrophique | | | | | |
| Important | | | | | |
| Sérieux | 4, 6, 7,8 | 2 | 1,3,5 | | |
| Modéré | 6 | | | | |

**Aucun risque n'est considéré inacceptable au regard de l'analyse des risques**. Deux risques nécessitent la réalisation de l'application de mesures de maîtrise du risque.

### B.1.3.3. Gestion des effets dominos

Le risque incendie est le seul risque pouvant entrainer des effets dominos sur les installations voisines (maisons et bâtiments proches). Ce risque est considéré comme sérieux avec une probabilité C entrainant la nécessité de développer des mesures de maîtrise du risque.

### B.1.3.4. Principales mesures de gestion du risque

Ces mesures permettent de réduire la probabilité de survenue d'un tel événement. Elles consistent essentiellement à prévenir le risque en assurant les opérations de contrôle et de maintenance périodique conformément à la législation pour les installations à risques (réseaux électriques, cuves GPL, extincteurs).

En cas d'incendie, plusieurs mesures sont prévues pour permettre l'extinction dans les meilleures conditions :

- Dispositif d'alarme incendie,
- Extincteurs,
- Coupe-circuits gaz et électricité,
- Réserve incendie de :
  - 1 500 m³ sur le site d'Eragny-sur-Epte (Site 1),
  - 500 m³ sur le site de Flavacourt (Site 2),
  - 600 m³ sur le site de Sérifontaine (Site 3).


EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr